

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 5^{ième} jour de novembre 2019 à 18 :00 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Pascale Blais, les conseillers suivants : Jonathan Morgan, Paul Pepin, Hervey William Howe, Marc Poirier, Thomas Bates et Dale Rathwell.

La directrice générale France Bellefleur est présente.

Ordre du jour

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour soutenir la coopération municipale – Étude de faisabilité d'un parc régional ou intermunicipal sur la Rivière Rouge**
- 3. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour soutenir la coopération municipale – Embauche d'un technicien en loisirs**
- 4. PIIA – 1, rue du Village – Matricule 1892-24-2342**
- 5. Période de questions**
- 6. Levée de la séance**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h. La mairesse de la Municipalité du Canton d'Arundel et présidente de l'assemblée, Madame Pascale Blais, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

2019-0183

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-0184

2. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour soutenir la coopération municipale – Étude de faisabilité d'un parc régional ou intermunicipal sur la Rivière Rouge

CONSIDÉRANT qu'il existe une problématique de sécurité publique sur les terrains en bordure de la Rivière Rouge durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une étude de faisabilité objective et distincte des scénarios disponibles pour l'aménagement des terrains dans ce secteur et aux partages des équipements, des infrastructures et des services ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Huberdeau désire participer à la réalisation de cette étude de faisabilité d'un parc régional ou intermunicipal sur la Rivière Rouge ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la mairesse Pascale Blais

Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière conjointe avec la Municipalité d'Huberdeau, dans le cadre du programme d'aide financière pour soutenir la coopération municipale 2019-2020 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour une étude de faisabilité d'un parc régional ou intermunicipal sur la Rivière Rouge ;

QUE la Municipalité d'Arundel soit désignée comme responsable régional dudit projet et accepte le mandat d'organisme responsable de cette demande financière :

Et

QUE le conseil autorise madame la mairesse Pascale Blais ainsi que la directrice générale France Bellefleur à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Arundel, tous les documents requis pour la demande d'aide financière.

REJETÉE

Madame la mairesse Pascale Blais et monsieur le conseiller Dale Rathwell votent en faveur de la résolution.

Messieurs les conseillers Hervey William Howe, Paul Pepin, Jonathan Morgan, Thomas Bates et Marc Poirier votent contre la résolution.

2019-0185

3. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour soutenir la coopération municipale – Embauche d'un technicien en loisirs

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Amherst et d'Arundel désirent présenter un projet pour l'embauche d'un technicien en loisirs dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité d'Arundel s'engage à participer au projet d'embauche d'un technicien en loisirs et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Le conseil nomme la Municipalité d'Amherst organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Jonathan Morgan déclare son intérêt dans le point 4 - PIIA - 1, rue du Village - Matricule 1892-24-2342 et quitte la séance.

2019-0186

4. PIIA - 1, rue du Village - Matricule 1892-24-2342

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA a été présentée pour la propriété située au 1, rue du Village – Matricule 1892-24-2342 et vise la construction d'un balcon dans la cour avant ;

CONSIDÉRANT que la demande des propriétaires est assujettie aux critères du Règlement #168 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT que le balcon sera fait en bois traité brun et couleur cèdre ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu que le conseil accepte la demande présentée dans le cadre du PIIA pour la propriété située au 1, rue du Village et qui est identifiée par le matricule 1892-24-2342 et vise la construction d'un balcon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Jonathan Morgan réintègre la séance.

2019-0187

5. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe et résolu que la séance soit levée à 18h10 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pascale Blais, LL.B., B.A.
Mairesse

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale